



## Location d'appartement bizarre

Par **Mandza\_old**, le **03/09/2007 à 20:09**

bonjourrrrrnDans le cadre d'une location d'un appartement , j'ai rencontré une propriétaire Mde Marie annik le Blay afin de visiter le dit appartement à Nantes. Suite à la visite de l'appartement nous avons convenus de nous fixer un rdv le mardi suivant c'est à dire demain pour la signature du bail. La dite propriétaire laisse un message sur mon portable en me disant que la fille de ses amis l'a visité aujourd'hui et finalement ne donne pas suite à ma demande. Ne trouvant pas ça acceptable je sollicite vos avis et conseil, l'engagement verbal de location peux t'on s'en servir contre elle et sinon quels sont les recours?rrrrnDans l'attente de votre réponse , veuillez agréer mes sincères salutations distinguées. rnYann Lecocq

Par **Jurigaby**, le **03/09/2007 à 20:16**

Bonjour.rnrnEffectivement, vous avez conclu avec madame un pré contrat (verbal).rnrnVous pouvez prétendre à des dommages et intérêts.rnrnMaintenant, autant le dire tout de suite, le jeu n'en vaut pas la chandelle.